

Délibération n°DEL-16-0127

Convention de partenariat pour une gestion durable et solidaire de l'eau entre la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole et l'Agence de l'Eau Adour Garonne

L'an deux mille seize le jeudi dix-huit février à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	84
Procurations :	40
Date de convocation :	12 février 2016

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE
Aussonne	M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Guy LAURENT
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, Mme Charlotte BOUDARD, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER,

	M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Luc LAGLEIZE, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Laurent LESGOURGUES, Mme Marthe MARTI, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorotheé NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	M. Patrick BEISSEL, M. Claude RAYNAL
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Marie-Dominique VEZIAN
Mme Roseline ARMENGAUD	Monique COMBES
Mme Lysiane MAUREL	Francis SANCHEZ
Mme Sophie LAMANT	Vincent TERRAIL-NOVES
M. Laurent MERIC	Danielle PEREZ
M. Maurice GRENIER	Robert MEDINA
M. Bernard KELLER	Michel FRANCES
M. Bernard LOUMAGNE	Jean-Louis MIEGEVILLE
M. Michel ALVINERIE	Gérard ANDRE
M. Patrick JIMENA	Michèle BLEUSE
M. Damien LABORDE	Anne BORRIELLO
Mme Elisabeth MAALEM	Guy LAURENT
Mme Karine TRAVAL-MICHELET	Joël CARREIRAS
M. Michel AUJOLAT	Pascale LABORDE
M. Gilles BROQUERE	Thierry FOURCASSIER
Mme Corinne VIGNON ESTEBAN	Ida RUSSO
M. Robert GRIMAUD	Aline FOLTRAN
M. Patrick DELPECH	Patrice RODRIGUES
M. Bernard SANCE	François LEPINEUX
M. Edmond DESCLAUX	Joseph CARLES
M. Jacques SEBI	Michel ROUGE
M. Bruno COSTES	Marie-Jeanne FOUQUE
M. Jacques DIFFIS	Raymond-Roger STRAMARE
M. Bernard SOLERA	Aviv ZONABEND
M. Christophe ALVES	Christine ESCOULAN
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Emilion ESNAULT
M. Franck BIASOTTO	Annette LAIGNEAU
M. Jean-Jacques BOLZAN	Sacha BRIAND
Mme Marie-Pierre CHAUMETTE	Nicole MIQUEL-BELAUD
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Francis GRASS
M. Romain CUJIVES	François BRIANCON
Mme Vincentella DE COMARMOND	Isabelle HARDY
Mme Marie DEQUE	Charlotte BOUDARD
M. Djillali LAHIANI	Philippe PLANTADE
M. Antoine MAURICE	Régis GODEC
Mme Claude TOUCHEFEU	Pierre COHEN
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Jean-Claude DARDELET
Mme Mireille ABBAL	Claude RAYNAL
M. Daniel FOURMY	Monique DURRIEU
M. Jacques TOMASI	Martine BERGES

Conseillers excusés

Colomiers	Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION
Cugnaux	M. Philippe GUERIN
Gagnac	M. Michel SIMON
Toulouse	Mme Martine CROQUETTE, M. Pierre LACAZE, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Jacques ROUCH, Mme Gisèle VERNIOL
Tournefeuille	Mme Danielle BUYS

Délibération n° DEL-16-0127

Convention de partenariat pour une gestion durable et solidaire de l'eau entre la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole et l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Exposé

Dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, la Ville de Toulouse et Toulouse Métropole ont développé des politiques au travers des compétences suivantes :

- Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse ont engagé une réflexion globale sur la politique de gestion de la ressource en eau en veillant à intégrer dans la planification de l'urbanisme la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés, ainsi que des secteurs intervenant dans la prévention des inondations ou bien dans la gestion des eaux pluviales.
- Par ailleurs, le projet du Grand Parc Garonne a vu le jour, projet fédérateur autour de la Garonne. L'ambition de Toulouse Métropole est de valoriser le patrimoine historique, paysager et naturel des voies d'eau et des rives en favorisant la réappropriation de ces espaces par la population. Ce projet doit mettre en valeur ce corridor écologique, construire un centre ville avec un partage de l'espace public et favoriser le retour des habitants vers le fleuve. C'est un projet métropolitain qui couvre 7 communes, 32 km de fleuve et 3000 hectares.
- En devenant Métropole au 1er janvier 2015, Toulouse Métropole est dotée d'une compétence complémentaire de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) qui sera effective au plus tard au 1er janvier 2018. Cette compétence vient s'ajouter à celles relevant de l'eau potable, de l'assainissement et de la planification de l'urbanisme, qui participent à la réflexion globale de gestion de la ressource en eau.
- Enfin, la Ville de Toulouse assure également des missions d'entretien, gestion et valorisation des voies d'eau : directement pour la Garonne et les Canaux, au travers de l'action des syndicats de rivière pour l'Hers, le Touch et la Saune.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a pour mission principale d'assurer une gestion équilibrée et durable tant qualitative que quantitative des eaux superficielles et souterraines sur le bassin Adour-Garonne afin de répondre aux objectifs du SDAGE. Cette mission est mise en œuvre à travers son 10ème programme d'interventions (2013-2018), en cherchant notamment à renforcer la synergie entre les acteurs de l'eau et ceux de l'urbanisme.

L'objectif commun aux trois partenaires est de promouvoir sur le territoire de l'agglomération toulousaine, dans un souci de développement durable, une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques, conciliant la satisfaction des différents usages de l'eau et la préservation des écosystèmes.

Ces objectifs se déclinent à travers différentes thématiques s'inscrivant dans une gestion globale de l'eau :

- en agissant sur le petit cycle de l'eau dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, de la lutte contre la pollution des très petites entreprises et l'assainissement des eaux usées issues de bateaux ou d'installations non collectives ;
- en renforçant la cohérence de l'action des politiques de l'eau pour une gouvernance efficace ;

- en engageant les actions dans le but de préserver et gérer les milieux aquatiques et la biodiversité liée à l'eau notamment en termes de continuité écologique ;
- en mettant en place une stratégie métropolitaine de gestion et de prévention des inondations par la réduction de la vulnérabilité et des aléas du territoire au risque inondation ;
- en intégrant les enjeux liés à l'eau et les milieux aquatiques dans la planification des documents d'urbanisme et en promouvant une meilleure gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques dans les projets d'aménagement ;
- en promouvant des actions de solidarité internationale et de coopération décentralisée ;
- en sensibilisant et en informant sur les enjeux environnementaux liés à l'eau.

Pour mener à bien ces actions, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne apportera une assistance technique et une aide financière à Toulouse Métropole et à la Ville de Toulouse, pour les études, investissements ou actions visées par leurs délibérations et concourant à ces objectifs.

Pour cela, dans le cadre du 10ème programme d'interventions (2013-2018) de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, un Accord Cadre a été élaboré pour la période 2016-2018 en vue de recueillir l'engagement de Toulouse Métropole, de la Ville de Toulouse et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Eau et Assainissement du 19 janvier 2016,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver les termes de la convention cadre de partenariat pour une gestion durable et solidaire de l'eau, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention cadre et tout document afférent.

Résultat du vote :

Pour	124
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 23/02/2016

Reçue à la Préfecture le 25/02/2016

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc MOUDENC